

**Projet SAFE - foSter cooperAtion For improving access to protection****Groupe de travail et de coordination sur
les voies complémentaires et la réinstallation****Réunion du 16 mars 2022****Note : La mobilisation des citoyens dans le cadre des voies légales**

Il est particulièrement important de donner une place centrale à la société civile dans l'accueil des réfugiés, en particulier aux citoyens. La mobilisation des citoyens favorise en effet l'autonomisation et l'intégration des réfugiés au sein de la société d'accueil. Cela renforce également la coopération entre les acteurs : États, autorités locales, ONG, société civile, secteur privé. Ainsi, l'implication de citoyens est bénéfique pour les bénéficiaires des différentes voies légales et sûres d'admission que sont la réinstallation et les voies complémentaires, notamment les couloirs humanitaires et les couloirs universitaires et la réunification des membres d'une famille. Pour un plein bénéfice de l'implication de citoyens dans l'accueil des réfugiés dans le cadre des voies légales, un encadrement et un accompagnement de leur engagement est nécessaire et leur efficacité pourrait être renforcée par des activités de formation, d'échanges d'expériences ainsi qu'une plus grande reconnaissance de la mobilisation citoyenne par l'État.

! Il convient de souligner que la présente note se concentre sur la mobilisation des citoyens dans l'accueil des réfugiés arrivés **dans le cadre des voies légales et sûres (réinstallation et voies complémentaires)**, ce qui nécessite de la distinguer de la mobilisation des citoyens dans le cadre d'activités de mentorat des réfugiés déjà présents sur le territoire.

! En outre, il convient de distinguer l'accompagnement réalisé par des bénévoles à destination de tout public étranger de l'accompagnement dédié spécifiquement aux personnes arrivées par voies légales et mises en place par des citoyens, éventuellement constitués en collectifs, montés spécifiquement par des voies légales, ce second type de bénévoles étant davantage concerné par les enjeux de cette note.

! Enfin, il est nécessaire de ne pas perdre de vue la définition des voies complémentaires, dont le principe même est de s'ajouter à la réinstallation, respectant ainsi les principes d'additionnalité et de complémentarité, et pas de s'y substituer.

1. Les avantages de la mobilisation de citoyens

Un rapport du Migration Policy Institute (MPI) Europe et du HCR¹ indique que l'implication des communautés locales permet d'encourager le développement de la réinstallation et des voies complémentaires. En outre, comme le souligne un rapport du réseau SHARE², l'élaboration de programmes de parrainage impliquant les citoyens renforce l'intégration et l'inclusion sociale des réfugiés. Par ailleurs, la Commission européenne recommande aux États de mettre en place des programmes de parrainage communautaire, notamment en ce qu'ils permettent « *une intégration plus efficace, de meilleure qualité et plus rapide [...] des réfugiés réinstallés* »³. En effet, l'implication de citoyens améliore la transmission des codes culturels et sociaux de la société française, qui, comme le

¹ MPI Europe et HCR, *Refugee Resettlement and Complementary Pathways: Opportunities for Growth*, 2021 ([lien](#))

² SHARE, *Encourager les parrainages communautaires à travers l'Europe*, 2019 ([lien](#))

³ Commission européenne, *Recommandation de la Commission sur les voies légales d'accès à une protection dans l'UE: promouvoir la réinstallation, l'admission humanitaire et d'autres voies complémentaires*, 23 septembre 2020 ([lien](#))



souligne l'IFRI⁴, diffère fondamentalement des formations civiques proposées dans le cadre du contrat d'intégration républicaine (CIR) : « *Il s'agit plutôt d'une immersion dans le quotidien de la population d'accueil* ». Cette relation de proximité avec des bénévoles citoyens permet également d'améliorer l'acquisition de la langue française. Parallèlement, la mobilisation citoyenne a également un effet bénéfique sur la société d'accueil elle-même, à savoir la sensibilisation de la société à la question de l'accueil et l'intégration des réfugiés et, plus largement, à l'immigration et à la diversité⁵.

Ces citoyens bénévoles peuvent s'engager en termes de soutien financier, administratif et social. Ils sont à la fois des « *forces d'appui* » aux travailleurs sociaux professionnels, mais également ils « *permettent aux réfugiés de se sentir moins isolés et de maîtriser leur nouvel espace de vie* ». L'étude de la FEP⁶ démontre que le soutien des collectifs citoyens est particulièrement important les premiers mois de l'accueil, notamment en termes matériels. En outre, l'IFRI souligne que les citoyens bénévoles peuvent « *développer des liens affectifs avec les réfugiés alors que le travail social implique de maintenir une certaine distance avec l'usager (...)* Il y a donc une complémentarité entre les bénévoles et les travailleurs sociaux qui doit être explicitée dès la préparation de l'arrivée des réfugiés ». L'étude de l'IFRI se fonde sur des zones rurales mais ses résultats n'ont pas à y être circonscrits.

Les citoyens peuvent intervenir en tant que bénévoles des associations assurant l'accueil de réfugiés par le biais des voies légales, mais aussi en tant que « *groupes de particuliers autonomes, parfois constitués en collectifs* » (IFRI). Ainsi, la mobilisation des citoyens peut prendre différentes formes : bénévoles, collectifs de citoyens, pairs (diaspora, associations étudiantes, etc). Les dispositifs sont multiples et peuvent s'adapter aux différentes voies légales et sûres existantes. On relève ainsi l'implication de citoyens dans des programmes de réinstallation, des programmes de couloirs humanitaires tels que celui de la FEP ou de Sant'Egidio, mais également dans les récents projets de couloirs universitaires qui peuvent impliquer des citoyens (pairs étudiants, bénévoles d'associations de solidarité estudiantines), facilitant l'intégration par l'apprentissage des codes et de la méthodologie universitaires.

2. Le nécessaire accompagnement de la mobilisation des citoyens

Afin d'améliorer le cadre de l'accueil des réfugiés par le biais de la réinstallation et des voies complémentaires, il est indispensable de développer et accompagner la mobilisation des citoyens, ce qui passe par une meilleure articulation entre bénévoles et professionnels, la définition d'un cadre pour l'engagement des bénévoles et l'amélioration de la coordination au niveau local.

a. Articulation entre bénévoles et professionnels

L'IFRI souligne dans son étude l'importance de l'articulation entre travailleurs sociaux et les citoyens : « *Il semble important d'informer les bénévoles des différents étapes de l'accompagnement, pour qu'ils comprennent les missions et contraintes des travailleurs sociaux. Les bénévoles prennent conscience de la complexité des démarches administratives d'ouverture des droits et de la nécessité d'une intervention professionnelle sur ces aspects de l'accompagnement. Les travailleurs sociaux peuvent également prodiguer de nombreux conseils aux bénévoles notamment sur l'interculturalité, l'animation d'ateliers, l'espace qu'il convient de laisser aux réfugiés et la gratitude qu'ils peuvent espérer de la part des réfugiés* ».

⁴ Matthieu TARDIS, « Une autre histoire de la « crise des réfugiés ». La réinstallation dans les petites villes et les zones rurales en France ». *Etudes de l'IFRI*, IFRI, Juillet 2019 ([lien](#))

⁵ Matthieu TARDIS, « Une autre histoire de la « crise des réfugiés ». La réinstallation dans les petites villes et les zones rurales en France ». *Etudes de l'IFRI*, IFRI, Juillet 2019 ([lien](#))

⁶ FEP, *Les couloirs humanitaires. Evaluation d'un programme de parrainage citoyen de personnes réfugiées*, Synthèse du rapport d'évaluation 2020 ([lien](#))



Ainsi, pour que l'apport de la mobilisation des citoyens soit bénéfique, le rôle des bénévoles doit s'articuler à celui des professionnels, notamment les travailleurs sociaux des associations spécialisées dans l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'asile et réfugiés, mais également les travailleurs sociaux des dispositifs de droit commun. En effet, comme le soulignent à la fois les études de l'IFRI et de la FEP, la complexité des procédures d'asile et démarches nécessite l'implication de travailleurs sociaux professionnels. La prise en charge de ces démarches complexes et chronophages par des collectifs citoyens peu formés peut conduire à leur épuisement et désinvestissement à long terme. Pour favoriser la pérennisation de l'engagement des citoyens, le travail en collaboration avec des travailleurs sociaux est essentiel. En outre, cela permet aux collectifs citoyens de se concentrer sur les activités d'intégration. Il faut noter que, dans certains cas, le savoir et les compétences professionnelles est nécessaire, il faut noter que ceux-ci peuvent être exercés par des professionnels mais sous une forme bénévole au sein d'un collectif citoyen.

! Il est nécessaire de ne pas substituer le travail professionnel par du travail bénévole, les deux étant complémentaires et devant s'additionner pour proposer un accompagnement complet et de qualité. Le financement de postes de travailleurs sociaux demeure une priorité.

En outre, l'étude de la FEP démontre que le rôle des travailleurs sociaux est également d'identifier les collectifs citoyens existants, d'aider à la création de nouveaux collectifs citoyens, de présenter le projet et répartir les tâches entre les membres des collectifs, de préparer les hébergeurs et les réseaux de collectifs citoyens à l'arrivée des personnes. Les travailleurs sociaux ont aussi pour mission d'assurer un rôle de médiation entre les différents acteurs et en particulier entre les bénéficiaires et les citoyens.

La FEP souligne également le besoin de développer d'avantages de formations pour les membres des collectifs citoyens, qui pourraient être animés par les travailleurs sociaux ou bien d'autres professionnels comme des psychologues. Ces formations, qui pourraient également prendre la forme d'ateliers, de discussions, d'échanges et analyse des pratiques, pourraient être proposés aux citoyens par les autorités locales et les opérateurs associatifs, et permettraient de « *fournir les outils nécessaires pour permettre de s'engager dans des actions adaptées sur le long terme* » (IFRI).

L'accompagnement et la formation des bénévoles sont des clés pour leur implication durable et renforcée dans les dispositifs de réinstallation et de voies complémentaires. Ce temps d'accompagnement, d'échanges et analyse de pratiques et de formation des collectifs citoyens nécessite l'implication de professionnels et doit être financé. Le financement de postes spécifiques de « pivots » entre les travailleurs sociaux et les bénévoles peut être envisagé. En outre, il est également nécessaire de financer le recrutement de d'avantages d'interprètes afin de surmonter la barrière de la langue et mieux accompagner dès l'arrivée en France.

b. Définition d'un cadre pour l'engagement des citoyens

Pour une implication efficace des citoyens dans les programmes de voies légales, il est nécessaire d'établir un cadre légal clair au sujet des modalités et de la durée d'engagement des citoyens dans les dispositifs d'accueil.

Tout d'abord, la répartition des rôles entre acteurs peut être définie par une convention de partenariat entre les parties impliquées, à savoir les citoyens bénévoles, les opérateurs de l'accueil (associations dans le cas de la réinstallation et des couloirs humanitaires, universités dans le cas des couloirs universitaires) et les autorités, ainsi qu'avec les personnes accueillies elles-mêmes. Il est notamment important que le rôle de chaque acteur, les modalités de collaboration et de partage d'information soient clairement définies, et que les partenariats nécessaires (autorités locales, services publics, associations, secteur privé) soient prévus. Concernant l'approbation et le suivi des bénévoles, le



Le système doit définir clairement le processus d'approbation et de supervision des bénévoles. Il est nécessaire de savoir qui prend en charge les personnes accueillies et de s'assurer des capacités à assumer pleinement cette mission d'accueil et d'accompagnement.

Ensuite, les modalités et la durée de l'engagement des citoyens envers les réfugiés pourraient faire l'objet d'une « charte », fixant notamment la répartition des rôles et des tâches entre les travailleurs sociaux professionnels et les citoyens bénévoles. Cette « charte », qui peut prendre la forme d'un guide de conseils pratiques, doit préciser quel est le degré d'accompagnement pris en charge par les citoyens bénévoles des collectifs, quelles sont les principales tâches à réaliser et quels sont les délais, et qui sont les bénévoles référents selon les thématiques. La « charte » doit également expliciter pour les bénévoles le rôle et les compétences des autres acteurs impliqués dans le dispositif d'accueil (travailleurs sociaux d'associations, autorités locales, services publics, universités le cas échéant), afin d'éviter l'épuisement des collectifs du fait des procédures administratives complexes qui pourraient être prises en charge par d'autres acteurs. La « charte » doit également inclure les procédures à mettre en place lorsque les citoyens bénévoles impliqués ne peuvent plus assurer leurs engagements. Enfin, il convient de souligner que cette « charte » ne doit pas être un outil figé, imposé aux bénévoles, mais à l'inverse la « charte » doit être adaptée à chaque contexte local et adaptable en fonction des besoins et des retours d'expériences.

Il convient toutefois de souligner que cette « charte » ne doit pas être trop contraignante, ce qui aurait pour conséquence de démobiliser les collectifs citoyens voire d'empêcher leur constitution. Il faut que les collectifs citoyens conservent une certaine marge de manœuvre dans l'élaboration des modalités d'accueil et d'intégration, mais celles-ci doivent être bordées par un cadre fixant des normes minimales d'accueil et d'accompagnement, d'évaluation des programmes et de solution en cas de difficultés, définies dans la « charte », afin de garantir la sécurité et la qualité du dispositif.

c. Coordination locale

Afin d'améliorer le cadre de l'accueil des réfugiés par le biais de la réinstallation et des voies complémentaires, il est important de constituer une bonne coordination entre les différents acteurs locaux : représentants de l'État au niveau local, élus locaux, associations et citoyens. Cette coordination est renforcée par les relations de proximité et les réseaux locaux d'interconnaissance. Les aspects positifs de cette structuration sont la collaboration entre travailleurs sociaux et collectifs citoyens, la mise en place de relations de travail efficaces et la création de dynamiques locales.

La coordination entre acteurs pourrait être améliorée par la création de comités de pilotage locaux, réunissant tous les acteurs locaux (représentants locaux de l'État, autorités locales, services publics, bailleurs sociaux, associations locales, collectifs citoyens) permettant de présenter le cadre et objectifs de l'accompagnement, de déterminer les missions de chacun. La clarification des rôles et responsabilités permettra de favoriser le relais des services publics et des bailleurs sociaux. Comme le souligne l'IFRI, ces comités peuvent également être une opportunité de mobiliser la population. Dans ce cadre pourraient être effectués un suivi régulier et une évaluation des programmes, qui permettent d'identifier les difficultés rencontrées par les acteurs impliqués, notamment les citoyens et les associations, de travailler en commun à des solutions, et de garantir la qualité des programmes.

Enfin, il convient de souligner que le rôle des citoyens ne saurait se substituer à celui de l'État. Le partage des frais financiers doit être établi de manière réaliste, compte tenu des capacités financières des bénévoles citoyens. La responsabilité en matière d'accès au territoire et de respect des droits des réfugiés repose principalement sur l'État. En outre, afin de proposer des dispositifs structurés et protecteurs, il convient que les autorités s'engagent à mieux reconnaître les collectifs citoyens et à financer le temps d'accompagnement, de formation et de partage d'expérience, qui peut être assuré par les travailleurs sociaux des associations spécialisées impliquées dans les dispositifs. Enfin, la

clarification par les autorités du statut administratif des personnes arrivant par le biais de la réinstallation et des voies complémentaires permettrait également une simplification des démarches administratives (*ce thème fera l'objet d'une prochaine note*).

Recommandations

Les membres du groupe de travail adressent des recommandations aux pouvoirs publics.

Pour les autorités

- Renforcer l'appui aux programmes existants et soutenir la création de programmes incluant les collectifs citoyens
- Financer le temps d'accompagnement et de formation des bénévoles par les professionnels (financement des formations, financement du temps de travail des professionnels dédié au suivi et à l'accompagnement des bénévoles, financement de postes de « pivots » entre les travailleurs sociaux et les professionnels)
- S'assurer de la bonne compréhension des dispositifs et de l'effectivité du relais par les services publics de l'Etat (CAF, CPAM, etc) et les bailleurs sociaux
- Améliorer la reconnaissance des collectifs citoyens par les autorités par leur inclusion dans les actions de coordination locale et nationale

En complément des actions des autorités, les membres du groupe de travail soulignent également les bonnes pratiques qui peuvent être mises en place par les associations.

Pour les associations

- Inclure la participation des citoyens bénévoles pour les programmes qui n'en comportent pas
- Définir le cadre de travail :
 - Formalisation des liens partenariaux entre acteurs du territoire
 - « Charte », guide de conseils pratiques formalisant les rôles et les tâches des citoyens et des professionnels
- Accompagner la mobilisation citoyenne :
 - Créer des temps d'échanges et d'information entre les citoyens et les professionnels
 - Inclure les bénéficiaires et les pairs dans le développement des programmes